



CHÂTENOIS-LES-FORGES

2025-

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID : 090-219000221-20251007-D007\_2025-AU



N° D007-2025

## DECISION DU MAIRE

### Avenant au marché n° MCLF 2025-01 - MAPA « Aménagement d'un logement en bureau »

Le Maire de Châtenois-les-Forges,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°096-2022 en date du 16 décembre 2022 donnant délégation du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics ;

Considérant que le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 40 000 € HT ;

Vu le marché n° MCLF 2025-01 - MAPA « Aménagement d'un logement en bureau » ;

Vu la décision n° D004-2025 en date du 22 mai 2025 portant sur les avenants au marché n° MCLF 2025-01 - MAPA « Aménagement d'un logement en bureau », en plus-value ;

Vu la décision n° D006-2025 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 portant sur l'avenant au marché n° MCLF 2025-01 - MAPA « Aménagement d'un logement en bureau », en moins-value ;

Considérant la nécessité d'établir des avenants pour la prise en compte des travaux y compris en moins-value ;

## DECIDE

### ARTICLE 1 : de signer l'avenant suivant :

| N° avenant | N° Lot              | Entreprises                                        | Objet                                                                        | Montant HT +/- value | Montant du lot après avenant 1 | % diminution du lot | Montant du lot après avenant |
|------------|---------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------------|
| 2          | Lot 9 - Electricité | SARL SEEB<br>6 rue des Fleurs<br>25200 MONTBELIARD | Travaux modificatifs remplacement de 2 goulottes en aluminium par PVC blancs | - 458,55,00 €        | 14 795,94 €                    | -3,10%              | 14 337,39 €                  |
|            |                     |                                                    | TOTAL                                                                        | - 458,55,00 €        | 14 795,94 €                    | -3,10%              | 14 337,39 €                  |

N° D007-2025

Pour rappel, le montant initial du marché était de 88 160,99 € HT.

Suite à la décision du 22 mai 2025, le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, était de 96 659,99 € HT soit une hausse de 9,64%.

Suite à la décision du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, est de 95 907,99 € HT soit une diminution de 0,78%.

Considérant la présente décision, le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, est de 95 449,44 € HT soit une diminution de 0,48%.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et des décisions dont il sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Châtenois-les-Forges, le 07 octobre 2025.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès de la juridiction compétence dans les deux mois, à partir de la publicité ou de notification de la décision et de la transmission au représentant de l'État dans le département.*

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

**Madame le Maire,  
Marie-Josée BAILLIF**

